

M. LAVOIE (*Membre de la Commission des allocations aux anciens combattants*): Seulement dans le cas de ceux dont nous possédons le dossier.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions probablement relever le nombre de ceux qui ont présenté une demande et ont essayé un refus pour ce motif. Ces données seraient-elles suffisantes?

M. LARSON: Je suis d'avis que le Comité devrait avoir quelque moyen de déterminer le chiffre en question.

Le PRÉSIDENT: Oui. Avant que le Comité soit en mesure de faire quelque recommandation, nous devons recueillir tous les renseignements possibles, mais pour le moment tout ce qu'il nous serait possible d'obtenir, disons, dans un délai raisonnable, serait le nombre de requérants.

M. McMILLAN: Pouvons-nous savoir le nombre de veuves, visées par la première résolution, qui reçoivent déjà l'allocation aux anciens combattants?

M. BURNS: On me dit, monsieur le président, qu'il y a 7,827 veuves qui touchent cette allocation.

M. HERRIDGE: Je crois qu'en discutant ce point nous nous éloignons quelque peu de l'objet du débat. Nous sommes ici pour entendre l'exposé des représentantes de l'association intéressée et le renseignement en question exigerait de longues recherches préalables. Je crois qu'on devrait attendre que le Comité ait étudié les recommandations de l'Association.

Le PRÉSIDENT: J'accepte la réplique, M. Herridge. Je me rends compte que certains éléments de la discussion sont irréguliers. Sans l'assentiment général, je n'ai pas l'intention de permettre au comité de poursuivre trop avant le débat. Je croyais cependant que le Comité serait d'accord avec moi pour permettre cet échange d'opinions afin que ces dames comprennent que nous prenons connaissance de leurs demandes et que nous sommes disposés à les étudier.

Je me permettrai maintenant, madame Whitworth, de vous dire combien le Comité apprécie la franchise avec laquelle vous lui avez exposé vos vues. Vous ne serez pas étonnée d'apprendre que votre exposé ne m'a pas surpris parce que nous avons déjà discuté ces questions.

Aviez-vous l'intention, avant que nous levions la séance, de prier l'une des dames qui vous accompagnent d'ajouter quelques remarques?

Le TÉMOIN: Je demanderais à madame Darville de dire quelques mots.

Madame Ethel Darville est appelée

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le sous-ministre, messieurs: Madame Whitworth a fort bien exposé notre cas et il reste bien peu à dire. Toutefois, comme je demeure en Colombie-Britannique et que je représente toutes les veuves d'anciens combattants de cette province, je tiens à signaler que les loyers sont chez nous extrêmement élevés. Lorsque ces veuves ont versé \$25 comme loyer de leur chambre, il leur reste bien peu des \$40.41 qu'elles reçoivent en allocation. Avec le reste elles doivent se procurer des vêtements, et bien que la plupart les confectionnent elles-mêmes, il leur faut acheter l'étoffe.

Un point que j'aimerais voir éclaircir est la différence qui existe entre médecins et dentistes. Il s'agit là d'une autre de ces questions fort complexes.

M. MUTCH: Vous pourriez peut-être nous dire pourquoi vous soulevez cette question?

Le TÉMOIN: Voici quel fait m'amène à poser cette question. Une dame qui fait partie de notre association et qui demeure dans le comté de M. Goode a présenté une demande en vue d'obtenir du secours. Une grave maladie l'avait retenue pendant six ou huit semaines à l'hôpital. Elle a été dédommagée de ses